

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRÊTÉ N° ARDCS_2023_0001

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LUDOTHÈQUE MARIE BONNEVIAL

Le Maire de la ville de Rive de Gier

Vu la délibération n°DEL_2022_038 du conseil municipal du 25 mai 2022, relative à la « reprise en régie de la ludothèque par la ville de Rive de Gier ».

ARRÊTE

Article N°1

Dans le cadre de la reprise en régie de la ludothèque par la ville de Rive de Gier, il a été décidé de revoir dans sa totalité le règlement intérieur de l'équipement.

Ce règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers.

Article N°2

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie, la Police Nationale et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon ou d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Rive De Gier,
Le Maire,

Vincent BONY

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LUDOTHÈQUE

La ludothèque Marie BONNEVIAL est un équipement municipal de la ville de Rive de Gier, ouverte à tous les publics. Elle propose de jouer sur place, d'emprunter des jeux et jouets, de bénéficier des conseils des ludothécaires, de former aux pratiques ludiques et d'animer des temps de jeux. Ce règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers.

I / INSCRIPTION

Une inscription est obligatoire pour bénéficier de ces services. Elle est régie par une grille tarifaire actée par décision municipale, consultable à la ludothèque.

Toute personne inscrite autorise à être contacté par les ludothécaires durant la durée de l'inscription.

II / UTILISATION DE LA COLLECTION DE JEUX ET JOUETS

Toute personne est responsable des jeux et jouets utilisés. Elle est garante de la préservation du patrimoine ludique. Cette responsabilité s'applique lors des services de la ludothèque qui sont de jouer sur place, d'emprunter des jeux et jouets, de bénéficier des conseils des ludothécaires, de former aux pratiques ludiques et d'animer des temps de jeux.

De plus, en cas d'emprunt, lors de sa restitution, il est demandé de compter les jeux avec les ludothécaires.

Des pénalités sont régies par une grille tarifaire actée par décision municipale, consultable à la ludothèque. En cas de retard dans la restitution, la ludothèque prend toutes dispositions utiles pour assurer le retour des jeux et jouets : lettres, courriels de rappel, appels téléphoniques, transmission du dossier au service du trésor public. En cas de détériorations répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt ou au jeu sur place de façon provisoire, ou définitive.

III / JEU SUR PLACE ET ANIMATIONS

Afin de préserver les temps de jeux, des règles sont mises en vigueur :

Ranger toutes nourritures et boissons avant de rentrer dans la ludothèque

Laver ses mains, tous les usagers sont concernés

Retirer ou protéger ses chaussures sur des lieux dédiés à la petite enfance et enfance
Mettre son portable sur silencieux et l'utiliser avec parcimonie
S'inscrire sur le tableau prévu à cet effet pour notifier sa venue

Pour rappel, les enfants sont sous la responsabilité de leurs accompagnants. Les enfants de moins de huit ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte. Il est demandé aux accompagnants de ne pas laisser les enfants sans surveillance dans l'espace prêt.

Après autorisation d'un responsable, notifié sur la fiche d'autorisation, un enfant âgé de plus de huit ans peut venir jouer sans accompagnants.

IV / PERTE D'ACCÈS AUX SERVICES

En cas de non respect de ce règlement, l'utilisateur peut perdre son droit à l'accès à l'un ou la totalité des services de la ludothèque, en fonction de la gravité de ses actes, de façon provisoire, ou définitive.